

Que faire sans le Bac ?

Soumis par Administrator

02-10-2007

Dernière mise à jour : 25-02-2009

QUE FAIRE SANS LE BAC ? Les pistes ne manquent pas. Mais avant de vous lancer, interrogez-vous sur ce que vous souhaitez vraiment faire : repasser le bac en candidat libre, trouver une formation sans ce fameux sésame, ou vous lancer dans la vie active et la recherche d'emploi ? Se former sans le bac. Sachez d'abord qu'il est toujours plus prudent de redoubler, car les possibilités de poursuivre des études, sans le fameux diplôme, sont peu nombreuses

- la capacité en droit, ouverte aux jeunes âgés de 17 ans, permet d'intégrer une première année de DEUG de droit. Mais le taux d'échec est de 80 % la première année...

- le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), donne accès en un an à l'enseignement supérieur. Il faut avoir interrompu ses études initiales depuis deux ans, et avoir au moins 24 ans, ou 20 ans si vous avez travaillé deux ans.

- les BTS : seuls quelques établissements privés admettent les non-bacheliers, dans les spécialités tertiaires, industrielles et agricoles.

la capacité en gestion : de niveau bac + 2, ce diplôme d'université offre une formation pratique dans les secteurs de la banque ou de l'assurance, et permet d'accéder au certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE). Il peut aussi se préparer en cours du soir ou par correspondance

- les écoles privées : de nombreuses écoles proposent des formations (non reconnues au niveau national) dans les secteurs de la communication, de l'informatique, du commerce et de la gestion, ou du tourisme. Attention toutefois de bien se renseigner à l'avance, et de recueillir l'avis d'anciens élèves, pour éviter les arnaques !

- La fonction publique, avec ou sans concours. Fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ou fonction publique territoriale : des possibilités de recrutements dans les catégories dites B (bac ou niveau bac) et C (sans le bac). Les postes proposés - dans les secteurs administratif, technique, santé, social, culturel ou sécurité -, sont ouverts par voie de concours. Pour bien choisir, veillez à vérifier le profil requis, et n'hésitez pas à en tenter plusieurs, car la concurrence est rude. Il est également possible de décrocher un emploi de catégorie C dans la fonction publique d'Etat sans passer de concours : il suffit d'envoyer un CV et une lettre de motivation au service à l'origine de l'annonce.

- Chercher un emploi. Première étape, s'inscrire aux Assedic, même si vous n'avez jamais travaillé, et à l'ANPE qui organise des sessions de recherche pratique. Fort heureusement, de nombreux métiers sont accessibles sans le bac, notamment dans les secteurs de la vente, de l'accueil (standardiste), de l'hôtellerie restauration (serveur, cuisinier), de l'aide à domicile (assistante maternelle, aide ménagère), de la sécurité (agent de sécurité) ou des transports (chauffeur routier). Bien souvent, les entreprises qui recrutent dans ces secteurs se chargent de vous former. Mais on peut préférer une autre voie :

- la formation en alternance. Le principe consiste à suivre des cours tout en travaillant en entreprise. Plusieurs types de contrats possibles, dont les deux principaux sont le contrat d'apprentissage et le contrat de qualification. Bon à savoir : de grandes entreprises - Conforama, Renault...- ont développé leurs propres écoles de formation maison, accessibles par ces contrats. D'autres formations plus courtes et sans alternance - dans la téléphonie mobile par exemple -, permettent d'acquérir un certificat de qualification professionnelle, un bon passeport pour l'emploi.